



ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Les principaux engagements de l'AMAP :

Contrat direct producteur-consommateur, en préachat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires.

Les consommateurs bénévoles se chargent des commandes et des distributions.

Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables.

Echanges et vie locale entre consommateur et producteur : les champs sont notre paysage partagé.

Culture respectueuse de l'environnement, selon la charte de l'agriculture paysanne.

CONTRAT OEUFS

Partenariat avec Charles Monville, aviculteur à Bièvres (91570), plaine de Favreuse sur le Plateau de Saclay

Abonnement Septembre 2017 – Juin 2018

Ce contrat instaure un partenariat avec Charles Monville, aviculteur à Bièvres (91570).

En souscrivant à ce contrat, nous préachetons des œufs et manifestons notre solidarité envers un producteur certifié AB en contribuant à faire vivre une exploitation respectueuse de l'environnement.

Nous aidons de ce fait notre producteur partenaire à mieux gérer son volume de production et consommons des produits dont nous connaissons la provenance et les méthodes d'élevage.

Ce contrat est organisé par l'association "les jardins de Cérés AMAP" (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), à ce titre régi par les statuts de l'association et le règlement intérieur.

La production des œufs : Pour contribuer à la biodiversité et à la protection des races anciennes, Charles a choisi, comme l'année passée, une race ancienne, la Marans, race moins formatée, mais un peu moins productive, que la « 577 » des années précédentes.

Il s'agit donc d'un gain de qualité. La Marans est une poule dont les œufs ont une coquille couleur chocolat. La production des œufs respecte toujours le cahier des charges de l'Agriculture Biologique.

L'aliment bio des poules pondeuses est issu à 75 % des cultures bio de la ferme Vandame, concrétisant l'ancrage de la ferme de Favreuse dans les ressources locales. Les 250 poules sont élevées dans une cabane en bois de 35 m², elles ont accès à un parcours herbeux et arboré. Chaque année le cheptel est renouvelé.

Volume des abonnements : Comme vous le savez la production d'une poule varie en fonction des événements climatiques qui la stressent (froid en particulier).

Chaque contrat assurera par souscripteur/souscriptrice 60 œufs sur 10 mois, mais la répartition ne sera pas forcément de 6 œufs chaque mois. Le nombre d'œufs délivrés suivra le rythme de la poule (par exemple 8 en novembre et 4 en mai).

Cette année Charles Monville sera en mesure de fournir 125 contrats.

Chaque adhérent/e peut souscrire de un à trois contrats, avec un chèque de 31 € pour chaque contrat

La priorité sera d'attribuer un contrat pour chaque amapien/ne qui aura souscrit avant le 16 juillet 2017. Au delà de cette date, les deuxièmes, puis les troisièmes contrats souscrits avant le 16 juillet 2017 seront honorés selon leur ordre d'arrivée.

Modalité de paiement œufs :

Le prix de vente est basé sur 3,10 € pour 6 œufs.

Le montant total pour un contrat est donc de 31.00 € pour 60 œufs sur 10 mois.

Le paiement se fera d'avance en 1 chèque de 31 € par contrat, encaissé à réception.

Pour les contrats non honorés, les chèques seront déchirés.

Visite de la ferme, vente à la ferme :

L'AMAP organisera une visite par an (date et modalités à définir en cours d'année).

Livraison et distribution :

La livraison sera faite à la ferme Vandame à Villiers-le-Bâcle par Charles Monville au cours des 10 distributions mensuelles (septembre à juin). Les adhérent(e)s sont tenus de venir chercher leur commande. Il ne sera effectué ni réajustement ni remboursement le mois suivant.

Les contrats seront honorés par ordre d'arrivée dans la boîte aux lettres du coordinateur, avec leur chèque, avant le 16 juillet 2017.

Contacts : Pour nous joindre, préférez si possible le courriel : groupe-volailles@ceres91.net.

Le contrat est à renvoyer signé, avec le chèque, par la poste à l'adresse du coordinateur du contrat.

Aviculteur :

Charles MONVILLE
Ferme de Favreuse
91570 Bièvres

Coordinateur du contrat :

Marc FISCHER
4 avenue Marie Thérèse 91400 Orsay
fischer.marc@laposte.net

CONTRAT À SIGNER ET À RETOURNER AU COORDINATEUR, ACCOMPAGNÉ DU CHÈQUE

Je, soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Adresse:

Code postal : et Ville:.....

Courriel :

Tél. :

Pour que mon contrat soit valide, je dois être à jour de cotisation en tant qu'adhérent(e) de l'association « les Jardins de Cérés AMAP ». Je souscris un abonnement comprenant un, deux ou trois contrat(s) œufs :

CONTRAT OEUFS :

1) Montant total :

Contrat 60 œufs pour 10 mois	31,00 €
------------------------------	---------

La production de Charles Monville s'étant élevée, **il est possible de souscrire jusqu'à 3 contrats.**

La priorité sera d'attribuer au moins un contrat pour chaque amapien/ne qui aura souscrit avant le 16 juillet 2017.

Au-delà de cette date, les deuxièmes, puis les troisièmes contrats souscrits avant le 16 juillet 2017 seront honorés selon leur ordre d'arrivée.

2) Le producteur s'engage : Le producteur s'engage pour une fraîcheur des œufs sur 4 semaines à partir du jour de ponte. Comme les œufs sont produits tous les jours, les œufs distribués auront été pondus entre le jour même de la distribution et 9 jours plus tôt. La date de ponte sera indiquée sur chaque boîte. La consommation des œufs est donc garantie au minimum pour 3 semaines après la distribution, avec utilisation possible 15 jours en « mi-cuit » (à la coque ou sur le plat), et la 3^{ème} semaine au moins (voire 4^{ème} semaine selon jour de ponte) en omelette, œuf dur ou en pâtisserie.

3) Je m'engage : Les œufs sont récoltés tous les jours. Certains œufs sont pondus le jour même de la distribution, d'autres l'auront été 9 jours plutôt. J'accepte de recevoir des œufs de chaque jour dans ce délai défini. Les risques d'aléas de ponte dus (notamment) aux aléas climatiques ou aux prédateurs font partie des risques liés à ce type de contrat. Je serai solidaire en cas de problème et je recevrais néanmoins ma juste part de la production.

3) Je paye en 1 chèque par contrat à l'ordre de EARL BOMON: L'abonnement est payé d'avance en un chèque encaissé à réception du contrat.

	Numéro du chèque	Nom de la banque	Montant du chèque
Contrat n°1			31,00 €
Contrat n°2			31,00 €
Contrat n°3			31,00 €
		TOTAL

Et à adresser au coordinateur du contrat qui en assurera la transmission à Charles Monville.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le :

Signature de Charles MONVILLE :